

**CAP des Magasiniers des bibliothèques**  
**Jeudi 9 juin 2011**

**Motion**  
**Revendications statutaires**

La réforme de la catégorie C, en 2007 (« accords Jacob »), n'avait apporté aucune réelle progression pour les personnels. Seul un tout petit nombre d'agents avait bénéficié de quelques points d'indice en plus : pour la grande majorité des magasiniers, le gain avait été totalement nul !

Depuis, rien n'a évolué. Alors qu'ils sont de plus en plus souvent chargés d'effectuer des tâches initialement dédiées à la catégorie B, les perspectives d'évolution de carrière restent totalement dérisoires : toujours très peu de postes offerts aux concours, et des possibilités de promotion quasi nulles (en 2010, il y a eu 15 promotions dans le corps des assistants des bibliothèques pour plus de 1500 magasiniers promouvables !).

Les propositions faites par la DGRH, lors de l'entrevue du 27 mai 2011 avec l'Intersyndicale des bibliothèques, restent très insuffisantes par rapport au nombre de magasiniers promouvables.

Les représentant-e-s des personnels à la CAP des magasiniers du 9 juin 2011 rappellent la déclaration de la ministre de l'Enseignement supérieur lors de la présentation de son « Plan carrières » en 2009 : « Les activités des personnels de bibliothèques [...] sont indispensables au fonctionnement des établissements. Toutes les facettes de leur métier doivent être reconnues et leur engagement professionnel valorisé ». Les représentant-e-s CGT, FO et SNASUB-FSU des personnels demandent que ces engagements soient enfin mis en application afin de permettre une réelle revalorisation des personnels de catégorie C : ce qui signifie le reclassement vers le haut de l'ensemble des personnels de magasinage et la création massive de postes en catégorie B.